

DECLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU 13 DECEMBRE 2017

Par nos déclarations liminaires et nos différentes actions, vous connaissez l'attachement de la CGT Finances publiques à un service public de proximité.

Nous réaffirmons notre attachement à la qualité du service public et aux conditions de travail de tous les collègues. En effet, la CGT dénonce encore et toujours les suppressions d'emplois et les restructurations, entraînant de la souffrance au travail.

Les fusions de services sont décidées unilatéralement par la DDFIP, avec pour objectif clair d'effectuer des économies budgétaires.

Il n'y a pas de réelle consultation de tous les agents concernés par les restructurations prévues dans le VAL DE MARNE. Pourtant, il y a bien une volonté d'implication de ceux-ci dans les projets qui les concerne.

Les différentes fusions et restructurations, qu'elles aient déjà eu lieu ou qu'elles soient à venir, ne font qu'engendrer une détérioration des conditions de travail des agents ainsi qu'un service public de moindre qualité pour les contribuables, par exemple la nécessité de fermer des services au public plus tôt en raison des difficultés d'accueil qui sont créées, ou encore une agressivité grandissante envers les agents, les conditions d'accueil du public se détériorant sans cesse. En témoigne le nombre croissant de fiches de signalement.

La nomination récente d'un médecin de prévention, demandée depuis tant d'années par les organisations syndicales et l'ensemble des agents, s'avère un élément précieux dans ce contexte d'instabilité. La souffrance étant de plus en plus présente dans nos services, sa fonction prend tout son sens et sa présence va devenir essentielle.

Nous demandons à ce que le CHS-CT – ainsi que le CTL – deviennent de véritables espaces de dialogue où les différents acteurs pourraient débattre des sujets impactant le réseau, où l'information vaudrait réellement information et non pas décision.

Pour la CGT Finances publiques 94, il est nécessaire d'abandonner cette politique du fait accompli que vous demande d'appliquer la Direction Générale et qui a fini par transformer les instances en « chambres d'enregistrement » de réformes régressives.

Nous demandons que l'ensemble des agents concernés soient consultés avant la prise de décision d'une fusion ou d'une restructuration, ceux-ci étant les mieux placés afin de déceler les problématiques en amont. Cela éviterait de décider d'une fusion qui, finalement, ne s'avérerait pas opportune, que ce soit pour les agents ou la qualité du service public.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CHS-CT DU 13 DECEMBRE 2017

Après avoir lu notre déclaration liminaire, solidaire a lu une lettre écrite au président du CHS-CT par les agents en poste à CHOISY-LE-ROI et racontant leur quotidien.

Le DDFIP répond que concernant les suppressions d'emplois, le DDFIP ne fait que mettre en œuvre les orientations nationales. Il prétend que beaucoup de service du VAL DE MARNE vont bien : quand il va les voir dans les services, ils ne se plaignent pas. D'ailleurs, lorsqu'il s'est rendu à VITRY SUR SEINE vendredi dernier, cela ne ressemblait pas du tout à ce qu'il entend : le hall d'accueil n'était pas plein, aucune agressivité de la part des contribuables, aucune tension. Il a vu des sites pires que dans le 94 ou le mal-être des agents se ressentait réellement, les agents l'attendant lors de ses visites avec des pancartes et des banderoles : on sait maintenant comment il faut s'adresser à notre DDFIP afin de se faire entendre.

Les agents et les membres du CHS-CT seraient-ils des menteurs ? Les fiches de signalements dont le nombre ne fait que grandir ne seraient-alors que des fiches de complaisance ?

La CGT lui rappelle que si dans les services, notamment à VITRY, ce n'est pas l'enfer annoncé, c'est tout du moins le purgatoire. Les contribuables attendent longtemps, il y a trop de monde et qu'à tout moment la situation peut s'envenimer pour un rien. Les agents vivent une situation de tension extrême. Les agents qui habitent dans la même ville que celle ou se trouve le centre des finances publiques où ils travaillent ont peur d'être reconnus dans la rue par un contribuable mécontent de s'être vu refuser l'entrée au CFP en raison de sa fermeture anticipée, nécessité par des conditions d'accueil dégradées.

Le DDFIP répond qu'il est très étonné également concernant la situation du site de CHOISY, puisque ce n'est pas ce qui lui aurait été rapporté. Il répond également que l'accueil sur rendez-vous va régler la problématique de l'accueil, en supprimant les files d'attentes. Concernant les difficultés de certains contribuables avec l'outil informatique, il osera même déclarer que « pourtant, plein de gens au fin fond de l'Afrique manient très bien l'ordinateur ». Pour lui, c'est aux agents de réaliser l'investissement initial. Il regrette que les agents ne lui disent pas quand ça ne va pas. Concernant la responsable du SIP de VITRY qui refuse le numéraire, il lui aurait été rappelé le fait que VITRY n'était pas en zone test et qu'elle devait appliquer les consignes (force est donc de constater que les chefs de services font fi des directives sans que cela pose problème, puisque le numéraire est toujours proscrit par la responsable du SIP de VITRY).

LA DIRECTION SE MOQUE DE NOUS!

1° PRESENTATION DU MEDECIN DE PREVENTION

Le Docteur LEMAITRE-PRIETO nous a présenté le nouveau médecin de prévention, le docteur RUSCONI. En plus des agents de la DDFIP 94, il aura en charge les douaniers d'ORLY, les douaniers de BOISSY, les agents de l'INSEE, les agents de la DDPP, les douaniers de RUNGIS.

À compter du 02 janvier 2018, le docteur RUSCONI sera aidé par une infirmière.

Plusieurs guides médicaux ont été livrés (suivi médical des agents en activité, suivi des agents exposés à l'amiante ou à des substances cancérogènes, suivi post-activité). D'autres guides seront livrés courant 2018 et 2019.

Concernant les agents de l'HAY LES ROSES, il faut recenser les agents qui ont été exposés au parking amianté. Concernant les agents exposés à CHOISY et SAINT MAUR, ils ont reçu dans les années 90 une attestation de présence. Le problème avec les sites dans le VAL DE MARNE, c'est qu'il n'y a jamais eu de dosage d'air ambiant donc il est quasiment impossible de qualifier l'exposition des agents d'exposition importante ou moyenne.

2° REAMENAGEMENT DES DOUANES D'ORLY

12 agents sont concernés par la migration du rez-de-chaussée au 1er étage. Celui-ci a déjà été décloisonné et le diagnostic amiante est revenu négatif. Les travaux de cloisonnement sont terminés et le déménagement est prévu ce jeudi 14 décembre.

8 bureaux ont été créés. Le mobilier indiqué sur les plans n'est que provisoire : tout dépendra des agents.

Concernant l'absence d'issues de secours, l'ISST rappelle qu'avec la migration des agents au 1er étage, on voit se créer 3 culs de sacs de plus de 10 mètres. Il faut donc installer au bout de chaque aile une issue de secours. Le problème concerne le financement de celles-ci. L'ISST conseille de rajouter dans le DUERP une ligne à ce sujet de coter le risque en B afin d'alerter la direction interrégionale sur la nécessité de procéder aux travaux. Il est rappelé également que si les travaux ne sont pas faits tout de suite, le droit de retrait ne s'applique pas.

Le CHS-CT propose d'organiser une visite sur place une fois les travaux finis et les agents installés. L'ISST et le médecin de prévention doivent se rendre sur le site en janvier.

3° PRESENTATION POUR AVIS DES PROJETS DE RESTRUCTURATION 2018 DDFIP

A- CFP DE MAISONS-ALFORT ET DE CHARENTION

CFP MAISONS-ALFORT

AU REZ-DE-CHAUSSEE – Les 3 box sont conservés pour l'accueil sur rendez-vous, avec la création de 3 chemins de fuite. 5 ordinateurs en libre services sont installés dans une zone dédiée. L'espace occupé par deux guichets d'accueil sera réaménagé afin d'en créer 3. La banque d'accueil située à l'entrée du centre et actuellement non utilisée est conservé pour les périodes de campagne. Seul le rez-de-chaussée sera accessible aux contribuables. La salle de réunion du rez-de-chaussée étant plus grande, une seconde porte est créée au niveau des archives pour permettre l'évacuation. Des chaises poutres seront installées à l'accueil.

AU 2E ETAGE – Le SIP de CHARENTON rejoindra les locaux de MAISONS-ALFORT au lieu et place de l'actuel SIE.

L'accès au bâtiment se fera se fera par le sous-sol (ancienne cantine) avec badge d'accès.

Les agents ont demandé la création d'un local vélo. L'administration et l'ISST ne sont pas favorables à cette solution. L'administration doit se rapprocher de la copropriété afin d'obtenir son accord pour l'installation de racks vélos à l'extérieur.

CFP CHARENTON

Le SIE fusionné sera installé aux rez-de-chaussée, 2ème, 3ème et 4ème étage du CFP de CHARENTION. Les usagers n'accéderont qu'au rez-de-chaussée.

Au REZ-DE-CHAUSSEE, la caisse, le guichet et deux boxes sont conservés en l'état pour l'accueil. Un box « débitants » sera aménagé. La comptabilité y sera installé et l'accès se fera par badge d'accès. 9 chaises poutres vont être installées à l'accueil.

Le 2E ETAGE va accueillir la cellule RAR ainsi que la cellule polyvalente.

Le 3E ETAGE va accueillir les IFU et la cellule CFE.

Le 4E ETAGE va accueillir les dossiers vivants de MAISONS-ALFORT (s'y trouvent déjà ceux de CHARENTION). La résistance au sol a été vérifiée et est conforme. Un système d'archivage dynamique va être installé.

Concernant le problème des fenêtres à CHARENTION : en 2016, lors de l'installation du SIE

d'IVRY, toutes les fenêtres ont été revues. Il n'y avait pas de problème de joints mais un problème de paumelles (charnières) donc tout a été changé par l'entreprise. Aujourd'hui, certaines fenêtres posent encore des problèmes : l'entreprise a été recontacté et doit intervenir dès que son calendrier le permettra.

L'emplacement de l'armoire forte à la comptabilité est une question métier. Son emplacement sera décidé avec les chefs de service.

Nous avons demandé à l'administration le calendrier des travaux et déménagement sur ces sites :

- Tous les travaux qui peuvent être réalisés dans des espaces occupés sans causer de désagréments aux agents (câblage, pose de prises ...) le seront.
- Le SIE de MAISONS-ALFORT déménagera au SIE de CHARENTON et sera installé dans les locaux actuels du SIE. Les agents seront installés si possible sur leur poste définitif. Si ce n'est possible (par exemple la cellule comptabilité qui doit aller au rez-de-chaussée), les agents seront installés dans une zone tampon en attendant la suite des travaux, soit dans la salle de réunion. Une demande a été faite initialement par l'administration auprès de FRANCE DOMAINE afin que des locaux de repli soient trouvés. Le seul local proposé par FRANCE DOMAINE était une ancienne agence bancaire trop petite et non adaptée.
 - Les locaux du SIE de MAISONS-ALFORT étant libres, les travaux y seront réalisés au 2ème étage et à l'accueil.
 - Le SIP de CHARENTON déménagera alors dans les locaux du CFP de MAISONS-ALFORT.
 - Les travaux restant à CHARENTON seront réalisés. Les agents du SIE qui n'ont pas encore rejoint leur poste le feront.

Aucun calendrier précis avec des dates n'est fournie par l'administration. Les périodes de campagnes seront prises en compte et à déterminer avec les responsables de sites. Tous les agents auraient été prévenus de ces étapes. On ne sait pas encore si les entreprises interviendront en même temps ou non.

Si aucun vestiaire n'apparaît sur les plans, c'est dû au fait que certains agents n'en veulent pas mais veulent des portes-manteaux.

Les organisations syndicales émettent un avis négatif sur ce projet à l'unanimité. Pour la CGT, les fusions de services ne font que dégrader les conditions de travail des agents, du fait entre autre de la dégradation des conditions d'accueil, comme rappelé dans la déclaration liminaire.

B- CREATION DU SITE D'IVRY (SIP – TRESORERIE MUNICIPALE – TRESORERIE OPH)

Le bailleur prend à sa charge la majorité des travaux à réaliser. L'installation d'un lino au sol rendra celui-ci facile d'entretien contrairement à la moquette qui est installée actuellement. Les prises seront installées sous les fenêtres avec pose de coffrage. Deux autres entreprises occuperont le bâtiment avec nous (une au rez-de-chaussée et une au 2ème étage. La superficie du hall d'accueil a été déterminé en fonction des informations fournies par les bureaux métiers.

Concernant la sécurité incendie, la DDFIP sera dotée d'une centrale SSI, qui devra être reliée avec le dispositif SSI du bâtiment, afin que les alarmes soient liées. L'administration centrale doit venir

expertiser le bâtiment concernant le volet sécurité, à la demande de l'administration.

L'ascenseur est aux normes PMR. Les sanitaires le seront également (le bailleur a prévu de les refaire). Les sanitaires du 2ème étage seront à partager avec l'entreprise voisine.

Concernant le parking, les négociations ne sont pas terminées. Il devrait y avoir la possibilité d'obtenir une dizaine de places dont 2 PMR. Nous avons demandé à l'administration s'il existait un parking de repli pour les agents en cas de besoin. Il nous est répondu qu'elle allait se renseigner. Il est rappelé à ce titre par l'administration que l'employeur n'est pas tenu de fournir une place de stationnement à ses employés.

Le mobilier sera neuf pour tous les agents. La réfection de l'éclairage sera assurée par le bailleur (aucune information sur le type d'éclairage).

Le plan proposé au groupe de travail a été modifié :

- Le chemin de fuite derrière les guichets, au rez-de-chaussée, est inutile. Il est donc supprimé et il y aura une sortie directe sur le couloir (gain de 12 m²).
- Le guichet du SIP est installé dans la continuité des autres.
- L'espace libre-service est déplacé entre les portes d'entrée et de sortie. Cela permet une meilleure visibilité.
- Un SAS bancaire sécurisera la porte de sortie. La fermeture des portes se fera à distance.
- L'espace convivialité sera plus grand que prévu (à savoir qu'il est entouré de baies vitrées).
- Un guichet PMR ou un guichet avec tablette sera installé. Il est rappelé par l'ISST qu'il serait plus logique d'installer directement un guichet spécifique PMR, étant dans une phase de conception.
- Au 2ème étage, il est proposé un nouveau plan permettant aux deux adjointes d'avoir des bureaux individuels (nécessité en raison de la réception d'ordonnateurs ...).

Nous demandons à l'administration si elle connaît les chiffres de fréquentation prévue et si des chaises vont être installées à l'accueil. L'administration nous répond que sur la plus grosse période soit la première quinzaine, 400 personnes sont attendues à l'accueil (chiffre donné par les bureaux métiers).

Le calendrier est toujours en cours d'élaboration. Le bail doit être signé fin 2017 – début 2018. Les travaux pourront alors débuter. La date butoir de fin d'échéance du chantier est fixée au 30 juin 2018.

Les organisations syndicales émettent un avis négatif à l'unanimité. Pour la CGT, même si les conditions des agents vont forcément s'améliorer, du point de vue de la qualité du bâtiment, la création de la trésorerie OPH est complètement inopportune et ne va faire que créer des tensions ainsi qu'une dégradation des conditions de travail.

4° BILAN DU BUDGET 2018 ET AVIS SUR LES ACTIONS 2017

Toutes les AE engagés ont été payées à ce jour. Il reste donc 17 112,11 euros à engager avant le 29 décembre 2018.

Il est décidé par le CHS-CT de financer avec cette somme :

- Achat de gants en KEVLAR pour les douaniers d'ORLY (1 096,16 euros)
- Aménagement de poste pour une collègue de la DNID ayant pris son poste en novembre (2 202,83 €)

 Les 13 813 euros restant sont dédiés au développement de l'éclairage par dalles LED aux SPF (DDFIP CRETEIL). Le devis étant de 26 047 euros, l'administration cofinance la différence (soit 12 234 euros), afin que le devis puisse être accepté en totalité avant le 29 décembre.

Le CHS-CT a également décidé de voter dès maintenant une enveloppe de 38 000 euros qui sera consacré en 2018 aux formations de bases. Cela permet aux assistants de prévention de commencer en amont le recensement des besoins afin de commencer les formations beaucoup plus tôt que les autres années. En effet, l'attente de la connaissance du budget afin de commencer à intéresser aux formations avait pour conséquence de débuter celles-ci tard dans l'année (vers le mois de mars), ce qui ne correspond pas aux attentes et besoin des agents.

5° QUESTIONS DIVERSES

- Le DDFIP nous informe que l'année prochaine, il pourra être amené à confier la présidence du CHS-CT à Monsieur BETOUIGT en cas d'absence.
- Installation de la porte automatisé PMR (porte 2 à la DDFIP de CRETEIL). Le BIP à chaque ouverture de la porte n'est pas utile et est insupportable pour les agents de la BCR. L'administration va voir s'il est possible de le désactiver. Les autres portes n'ont pas été automatisés en raison du budget de la CRIF (cellule pour le recrutement et l'insertion des personnels handicapés) qui finance le projet. Le choix s'est porté sur ces deux portes, cellesci étant plus lourdes que les autres. L'automatisation de ces portes n'est qu'une étape. Un message sera envoyé aux agents pour les informer dès la fin des travaux. En outre, pour l'ISST, l'installation de bandes de guidage peut attendre la réfection de la cour de la DDFIP.
- Réfection de la cour à la DDFIP de CRETEIL. Fin 2017 a lieu le lancement de la maîtrise d'œuvre. En 2018, le marché va être lancé et les travaux auront lieu en 2018 – 2019. Les normes PMR doivent être intégrées dans les travaux.
- Effondrement d'une dalle plafond à CHOISY suite à une infiltration d'eau. Le problème réside dans la copropriété. L'administration revient à la charge régulièrement concernant l'entretien des toits terrasses.
- La CGT demande ce qu'il en est du déménagement de la cellule RAR à VILLEJUIF. Les agents sont déplacés afin qu'ils soient mieux regroupés. L'ensemble des agents auraient été sollicités afin de participer à la réflexion et ont validé ce déplacement. Les agents RAR seront installés à la place du pôle enregistrement (même nombre d'agents) et prennent les places existantes. La date de déplacement n'est pas connue. Monsieur CHEMINOT a été averti et à dit que tous les agents étaient partants.

ISST : inspecteur sécurité et santé au travail

PMR: personnes à mobilité réduite